Procès-Verbal du Conseil Municipal
Commune de Saint-Laurent

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le 28/08/2026.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAIN Cécile, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, PUIS Xavier, LEDERER Wendy, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARGOLLIET Régis, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine, LAURENT Camille.

ABSENTS : PENHOUËT Anthony.

PROCURATIONS : PENHOUËT Anthony à AVOUAC Boris.

Madame BESSON-MAGDELAIN Cécile a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2026
2. Assiette de coupes de bois 2027
3. Convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux pour le curage de ruisseau de la Bédière
4. Points divers

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 19h06

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

Approbation à l'unanimité.

Délibération n°2026 09 35 Assiette de coupe de bois en forêt communale de 2027

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027 présenté dans le tableau ci-annexé,
- **Demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins,
- **Précise**, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation,
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

- **Valide,** pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonnés et à la mesure, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif ventes groupées conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « Vente et exploitation groupée » sera contractualisée.

Délibération n°2026 09 36 Convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux pour le curage de ruisseau de la Bédière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) prévoit la réalisation de travaux de remplacement d'un dalot et de curage du ruisseau de la Bédière.
Ces travaux ont pour objectif de rétablir le bon écoulement des eaux et de limiter les risques d'inondation en amont de la voie ferrée, à la suite des dysfonctionnements constatés lors des épisodes pluvieux, notamment en janvier 2025.
Afin de permettre la réalisation de cette opération, le SM3A sollicite la signature d'une convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux entre le SM3A, la commune de Saint-Laurent et les propriétaires des parcelles concernées.

Cette convention a pour objet :
- d'autoriser l'accès aux parcelles nécessaires à l'exécution des travaux ;
- de définir les conditions d'occupation temporaire des terrains pendant la durée du chantier ;
- de préciser les engagements des parties, notamment en matière de remise en état des lieux, d'assurances et de responsabilité.

La convention est consentie à titre gratuit, compte tenu du caractère d'intérêt général de l'opération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux proposé par le SM3A ;

Considérant l'intérêt de ces travaux pour la prévention des inondations et l'amélioration du fonctionnement hydraulique du ruisseau de la Bédière ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition et d'autorisation de travaux pour le curage du ruisseau de la Bédière, à conclure entre le SM3A, la commune de Saint-Laurent et chacun des propriétaires des parcelles concernées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

2. Points divers

- Voie verte : Décision prise par le Maire concernant l'emprunt destiné au projet de voie verte, conformément à la délégation attribuée par le conseil municipal.
- Scolaire : La rentrée s'est bien déroulée. Des serviettes en tissu ont été introduites et le brossage des dents après le repas du midi a également été instauré. L'APE a voté l'achat d'un sèche-linge pour l'entretien des serviettes, qui incombera au service périscolaire.
  Le bureau de l'APE a été renouvelé.
- Des élèves de l'école ont demandé à planter des noyaux d'abricots entre l'école et le City Stade afin de suivre l'évolution des plantations et, à terme, de bénéficier de leur

ombre. Il est proposé de planter les noyaux dans des pots, puis de réfléchir à leur emplacement définitif une fois les arbres suffisamment développés. Ce point sera abordé lors d'une réunion du CMJ. Un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) doit être élaboré pour le périscolaire. La commission scolaire et la commission bâtiments vont travailler sur le document.

- PPMS : Un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) doit être élaboré pour le périscolaire. La commission scolaire et la commission bâtiments vont travailler sur ce document.
- CCAS : La prochaine réunion aura lieu le 7 septembre afin de travailler sur le colis de fin d'année.
- Mutuelle communale : Le travail sur la mutuelle communale se poursuit. Il ressort notamment un besoin de disposer d'une agence à proximité.
- Séniors : Des ateliers mémoire sont organisés tous les mois à la Maison des associations.
  La MJC organise les « Escales » à destination des séniors, un mercredi par mois, en alternance entre Saint-Sixt et Saint-Laurent. La première séance se déroulera au mois d'octobre sur le thème de la musique. Un thé dansant est prévu le 12 novembre.
- Les pièges à frelons asiatiques achetés par la commune ont été installés chez des habitants, avec des retours positifs.
- Bâtiment : Dans la salle des fêtes, le chauffe-eau est très entartré. Si le désentartrage n'est pas possible, il faudra envisager l'achat d'un nouveau chauffe-eau à gaz.
- Assainissement : Une étude est en cours par la CCPR concernant l'assainissement dans le quartier de Moussy. Les travaux devraient être réalisés au cours du 1er semestre 2027. Ce projet permettrait à la commune d'engager, dans le même temps, des travaux de reprise des réseaux pluviaux.

Fin de la séance à 20h56